

Plantations de pins dans le parc du Grand Pré, à côté des pieux de bouchot préfigurant l'aménagement (agence Laure Planchais)



© Vincent Bougot

Retour au parc du Grand Pré à Langueux (Côtes-d'Armor)

Membre du jury du Grand Prix national du Paysage, **Laure Planchais** (Grand Prix 2012) réfléchit sur les temporalités dans l'approche paysagère.

« Sur le plan théorique, le temps joue en la faveur des paysagistes, puisqu'il permet aux arbres de pousser, mais comment faire patienter les habitants, les riverains d'un parc encore en devenir ? » Ce questionnement sur les temporalités est au cœur du travail de Laure Planchais, lauréate du Grand Prix national du paysage 2012 pour le parc du Grand Pré à Langueux. Ce qui l'a conduite à mettre en œuvre « un projet dans le projet ». Dans le cas du Grand Pré, ce qu'elle appelle elle-même « le subterfuge » des pieux de bouchot préfigurant la future pinède. Il s'agit de « faire exister le lieu, le rendre présent », même si ce n'est pas l'aménagement définitif. Cependant, Laure Planchais récuse l'intérêt de l'ingéniosité technique qui a été celle des plantations faites au cœur de la Bibliothèque



© D.R.

nationale de France, grâce à l'importation d'arbres adultes prélevés en forêt. Cet exploit s'est fait au détriment d'une réflexion plus inventive et respectueuse de la physiologie et de la phytosociologie des arbres.

Car si la paysagiste refuse d'être cantonnée à ses connaissances végétales – « bien piètres, dit-elle, au regard des pépiniéristes ou des jardiniers », elle revendique de « travailler avec du vivant, pas avec du mobilier ». Les arbres sont du côté du vivant et Laure Planchais évoque le plaisir de voir passer les saisons et les arbres grandir, « un peu comme des enfants ». Et c'est avec jubilation qu'elle montre les photos les

plus récentes du parc du Grand Pré où les pins ont déjà atteint une réelle hauteur. Mais elle parle aussi avec enthousiasme des constructions en dur qui ont pris place dans le parc : ■■■

--- le complexe culturel (Thierry et Julien Mostini, arch.) en 2007 et la maison de la petite enfance (Nunc Architectes, arch.) fin 2013. Celle-ci s'inscrit dans le maillage mis en place par la paysagiste. Ses volumes n'empiètent pas sur les perspectives existantes et laissent filer les chemins sablés du parc, dont la partie nord est s'ouvre sur la baie de Saint-Brieuc.

UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONSTANTE

Langueux est un ancien bourg rural maraîcher devenu une commune dortoir de 7 000 habitants de l'agglomération de Saint-Brieuc, bénéficiant de recettes fiscales significatives liées à une grande zone commerciale. Mais ce développement sous la forme d'un habitat pavillonnaire a contribué à morceler son territoire et à brouiller les relations visuelles avec le paysage alentour. D'où le choix de la municipalité de changer l'image de la ville en créant un lieu fédérateur sous la forme d'un parc « naturel » d'environ 12 ha. Pour Michel Lesage, maire de Langueux de 1989 à 2014, le secteur dit Le Grand Pré, inscrit dans les premiers documents d'urbanisme de 1987, a « toujours été considéré depuis plus de trente ans comme une coulée verte vers la mer »¹. Laure Planchais souligne la constance de la maîtrise d'ouvrage, du maire en particulier qui a porté politiquement le projet, dont les premières études commencent en 2002. Le chantier est réceptionné en 2007. Le parc est aujourd'hui complètement adopté par la population. La paysagiste retournée sur place l'an dernier a été accueillie à bras ouverts par la nouvelle maire, Thérèse Jousseaume, élue en 2014. Alors qu'elle n'a plus

de relations contractuelles avec la commune depuis 2007, « on se revoit une fois par an ». Au-delà du caractère exceptionnel de la relation tissée avec les élus et les services, elle y voit aussi la concrétisation du destin du parc comme plan d'urbanisme dans la grande tradition française.

Membre du jury du Grand Prix, Laure Planchais ne cache pas que la durée d'au moins trois ans pour présenter des projets est trop courte pour juger de la réussite d'une démarche paysagère. Elle estime d'ailleurs que, sur les 17 projets présentés, seuls quatre avaient une réelle dimension territoriale, les autres consistant en aménagements urbains dont certains très bien faits. Cette exigence de qualité et ce souci d'une échelle pertinente placent la paysagiste en décalage avec certaines exigences actuelles dans les appels d'offres où il est demandé des références de moins de trois ans ! Dans ce cadre, le parc du Grand Pré est trop vieux, alors que l'observation de sa maturation est le meilleur gage de la pertinence de sa conception et de sa mise en œuvre. Ce qui la conduit à pointer le danger de la présentation d'images sans démarche de stratégies d'installation dans le temps, regrette-t-elle. « La création de paysage passe autant par la transformation du regard social sur le territoire que par sa transformation physique » et c'est justement « le travail du paysagiste de rappeler le temps et l'épaisseur qui caractérisent le projet de paysage. Le projet doit être capable non seulement de restituer des histoires mais aussi d'en écrire de nouvelles ». ■ A. L.

¹ Citation extraite du document édité par le ministère sur le Grand Prix national du paysage 2012.

Vue aérienne du parc
du Grand Pré
(agence Laure Planchais)

